

Table des matières (suite)

	<u>Pages</u>
Article 37. Révocation ou modification d'obligations ou de droits d'Etats tiers ou d'organisations tierces	48
Commentaire	48
Article 38. Règles d'un traité devenant obligatoires pour des Etats tiers ou des organisations tierces par la formation d'une coutume internationale	48
Commentaire	48
PARTIE IV : AMENDEMENT ET MODIFICATION DES TRAITES	49
Commentaire général de la partie IV	49
Article 39. Règle générale relative à l'amendement des traités .	49
Commentaire	49
Article 40. Amendement des traités multilatéraux	49
Article 41. Accords ayant pour objet de modifier des traités multilatéraux dans les relations entre certaines parties seulement	50
PARTIE V : NULLITE, EXTINCTION ET SUSPENSION DE L'APPLICATION DES TRAITES	50
<u>Section 1. Dispositions générales</u>	<u>50</u>
Article 42. Validité et maintien en vigueur des traités	50
Article 43. Obligations imposées par le droit international indépendamment d'un traité	50
Article 44. Divisibilité des dispositions d'un traité	50
Commentaire des articles 42, 43 et 44	50
Article 45. Perte du droit d'invoquer une cause de nullité d'un traité ou un motif d'y mettre fin, de s'en retirer ou d'en suspendre l'application	51
Commentaire	51
<u>Section 2. Nullité des traités</u>	<u>52</u>
Article 46. Dispositions du droit interne d'un Etat et règles d'une organisation internationale concernant la compétence pour conclure des traités	52
Commentaire	53
Article 47. Restriction particulière du pouvoir d'exprimer le consentement d'un Etat ou d'une organisation internationale	54
Commentaire	54
Article 48. Erreur	55
Commentaire	55